



Mes propriétaires m'imposent en plus d'un loyer conséquent, un tr

Par **Laurenxa**, le **26/04/2011** à **18:47**

Bonjour,, Éblouie par la beauté des lieux, j'ai accepté une location avec un loyer de 800€ et un bail notifiant que je devais entretenir la propriété (plus d'un hectare) Au début les propriétaires ont dit que je devais fournir les machines pour ce faire (tondeuse, débroussailleuse etc...) Mes vieux outils ayant succombé à trop de sollicitation et mes propriétaires ayant décidé de doubler la superficie de la pelouse à tondre; ils ont acheter un vieux tracteur-tondeuse qui n'a pas survécu longtemps. à la place, ils me propose une vieille tondeuse, jadis tractée mais qui ne l'est plus. (la plus part du terrain est en pente !) avec les pluies printanières ça veut dire de 20 à 30 heures par semaine d'un labeur éreintant.
Puis je rattraper la naïveté qui m'a fait accepter un tel contrat et réagir tout en gardant la maison ?

Par **mimi493**, le **26/04/2011** à **19:11**

[citation]mes propriétaires ayant décidé de doubler la superficie de la pelouse à tondre;[/citation] Comment ont-ils pu décider ça ??? Vous vous en tenez au bail et c'est tout.
Que dit le bail sur ce qui est loué ?

Par **Laurenxa**, le **27/04/2011** à **00:21**

Ils ont fait planter en gazon une grande parcelle qui était en friche. (En fait, en tout il y a dix hectares) Ce n'est pas tant la superficie qui pose problème mais les machines pour

tondre.
Les quelques mois où le tracteur-tondeuse a marché c'était gérable mais maintenant avec la petite tondeuse (40cm de coupe et le poids d'un moteur autottracté sauf que maintenant c'est moi qui tracte.) ça multiplie par 10 le temps de travail sans parler du mal de dos (je suis une femme de 55 ans) Or j'ai de très petit moyens et il m'est impossible de m'acheter une bonne tondeuse. Je voudrais savoir s'il est légal d'obliger quelqu'un qui paye quand même un loyer conséquent (800€) à travailler gratuitement tant d'heures sans lui procurer des outils corrects pour alléger sa peine. Je précise que mes propriétaires viennent de s'acheter un petit château pour y vivre et qu'ils sont loin d'être démunis.
Pour en revenir au bail, c'est vrai qu'il est dit que la locataire est tenue d'entretenir toutes les pelouses sans en avoir la jouissance - à par pour un petit jardin_ et cela avec ses propres outils.

Par **mimi493**, le **27/04/2011 à 02:09**

[citation]Ils ont fait planter en gazon une grande parcelle qui était en friche.[/citation] mais si c'était dans la partie louée, pourquoi l'avez-vous autorisé ? l'EDL mentionne bien que cette partie est en friche, non ?
[citation]Je voudrais savoir s'il est légal d'obliger quelqu'un qui paye quand même un loyer conséquent (800€) [/citation] je suppose que vous êtes en province (je paye 950 euros pour 55m² dans le 93)
Relisez le bail concernant le bien loué. Est-ce que les terrains dont vous parlez y sont décrits ? Si oui, vous devez les entretenir c'est comme ça.